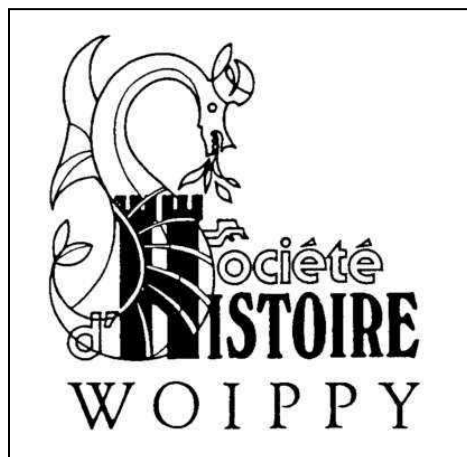


Le mot du Président

En rédigeant, en guise d'ouverture de ce dixième numéro des *Chroniques du Graoully*, le traditionnel « Mot du Président », j'ai le sentiment qu'il s'agit plutôt pour moi de préfacier un livre d'histoire, et j'en ressens toute la fierté.

Car il s'agit bien là d'un véritable ouvrage, et je dirais volontiers « de la belle ouvrage ». Un travail qui, réalisé parallèlement à l'exposition sur le cent cinquantième anniversaire de notre église, représente une superbe fresque de l'histoire religieuse et paroissiale de Woippy; une fresque complète, parfaitement documentée et illustrée.

On y revit d'abord le Woippy de l'Ancien Régime, avec sa vieille église, ses curés et ses chapelles aujourd'hui disparues. On y fait connaissance avec la pieuse, riche et généreuse Rose Marcus, donatrice de notre église. On assiste à la construction et à la consécration de celle-ci, qui apparaissait alors comme l'une des plus belles du Pays messin et des mieux réussies de l'architecte messin Gautiez. Puis c'est, grâce notamment aux délibérations du Conseil de Fabrique et aux journaux de l'époque, la description d'une intense vie paroissiale qui nous mène jusqu'aux années récentes, avec les chapelles des Quatre-Bornes et de Saint-Eloy et les mutations de l'équipe sacerdotale. Enfin, de nombreuses photos, de communions notamment, permettront à beaucoup de Woippyciens de se reconnaître, et gageons que ce sera avec une pointe d'émotion et de nostalgie!



Cet ouvrage rappellera surtout à nombre de lecteurs ces années où, contrairement à aujourd'hui, la religion occupait une place importante et où le curé comptait au moins autant que l'instituteur et le maire. Ce livre, aux côtés des diverses publications de votre serviteur et de la Société d'Histoire de Woippy, trouvera dans les rayons de vos bibliothèques, je n'en doute pas, un emplacement de choix.

Les auteurs doivent en être félicités, et je ne vais pas m'en priver. Bravo donc, Philippe THOEN et René MOGNON, pour votre travail, fruit de longues et patientes recherches ! Vous n'avez ménagé ni votre temps ni votre peine, que ce soit pour l'exposition ou pour ce magnifique recueil. La Société d'Histoire peut se vanter d'avoir en son sein deux chercheurs aussi sérieux et pointilleux. Au nom de tous nos adhérents, au nom aussi des Woippyciens, je vous exprime mon entière gratitude, pour le travail réalisé cette année mais aussi pour tout ce que vous apportez à notre Société depuis plus de dix ans. Merci également à Claude PIZZATO, dont les souvenirs ont réveillé les nôtres et conclu à point nommé cet ouvrage.

Il me reste à souhaiter à ce dernier le succès qu'il mérite, et à tous une agréable lecture!

Pierre BRASME

Guapeio ou Woippy pour la première fois

Le nom de Woippy (*Guapeio*) apparaît pour la première fois dans le *vidimus*¹ (ou sorte de *vidimus*) ci-contre de la bulle du pape **Calixte II** datée du 5 avril 1123.

Par cette bulle², Calixte II confirme à l'archidiacre et trésorier de la cathédrale de Metz, Adalbéron, les biens donnés au chapitre cathédral de Metz.

Universis et singulis ... présentes litteras inspecturis ... (à tous et à chacun qui lira la présente lettre) ...

... Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils Albéron, archidiacre et trésorier de l'église Saint Etienne de Metz, salut et bénédiction apostolique.

Les bienfaits qui ont été accordés par nos frères aux églises, nous devons les conserver intégralement avec l'aide de Dieu. C'est pourquoi nous confirmons à l'autel de votre église Saint Etienne les bienfaits qui ont été accordés par de pieux évêques à sa dotation, parmi lesquels nous mentionnons en toutes lettres l'église de Woippy avec toute sa cour et avec toutes les dépendances de cette cour, à savoir les manses, les terres cultivées et incultes, les prés, les pâtures, les bois, les forêts, les cens, les sources, les rivières et leurs cours et les dépendants, les champs, les vignes, et aussi ce qui est situé sur le territoire du village de Lorry avec tout le ban, comme cela a été concédé en toute liberté et totalité, sans nulle contestation, pour l'usage du trésorier principal et des autres sous-coustres, et comme cela a été possédé par tes prédécesseurs.

En outre tous les biens et toutes les possessions, tant en églises qu'en terres cultes et incultes, en vignes, prés, forêts, serfs, cens, revenus, dans la cité de Metz et au dehors, relevant du même autel, nous décidons que cela doit être conservé paisiblement et librement pour tes usages et ceux de tes successeurs trésoriers, de sorte que nulle personne ecclésiastique ou séculière n'ait la possibilité de vous les enlever, ou de les molester par un geste téméraire. Si quelqu'un, ayant connaissance de la teneur de cette décision, tente de la contrarier de façon téméraire, que cela ne soit pas!, il doit risquer la perte de son honneur et de sa fonction, et il sera frappé de la peine de l'excommunication, s'il n'a pas corrigé sa présomption en donnant la satisfaction qui convient.

Moi Calixte, évêque de l'église catholique, j'ai souscrit.

Donné à Latran par la main de Hugues, sous-diacre de la sainte Eglise romaine, aux nones d'avril (5 avril), première indiction, an de l'incarnation du Seigneur mille cent vingt trois, cinquième année du pontificat du seigneur pape Calixte II.

Traduction réalisée par M. Michel PARISSE, professeur à l'Université de Paris I.

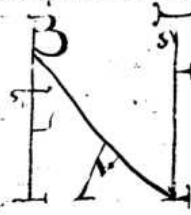
¹ Mot latin signifiant « nous avons vu ». Transcription d'un acte antérieur.

² Son contenu est transcrit intégralement en latin dans l'*Histoire du village de Woippy* de René Paquet (1878), pages 1-2. Cette transcription, tirée de l'*Histoire des Evêques de l'Eglise de Metz* éditée en 1634 par le R.P. Meurisse (pages 414-415), comporte toutefois quelques erreurs (mots mal transcrits et même un mot manquant). On remarquera sur la bulle ci-contre, que le mot *Woippy*, rapporté en "effet loupe", prête à confusion : il peut indifféremment être transcrit *Guapeio* ou *Guepeio*.

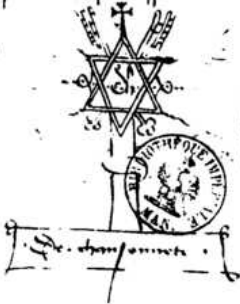
Ergebnisse

[illegible]

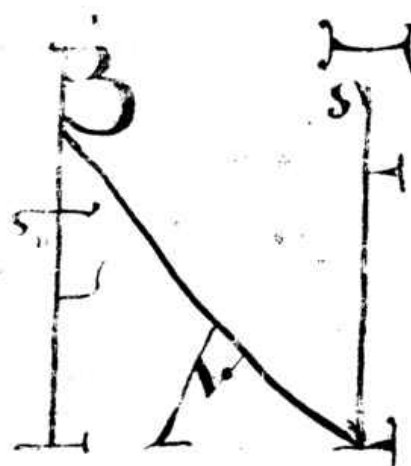
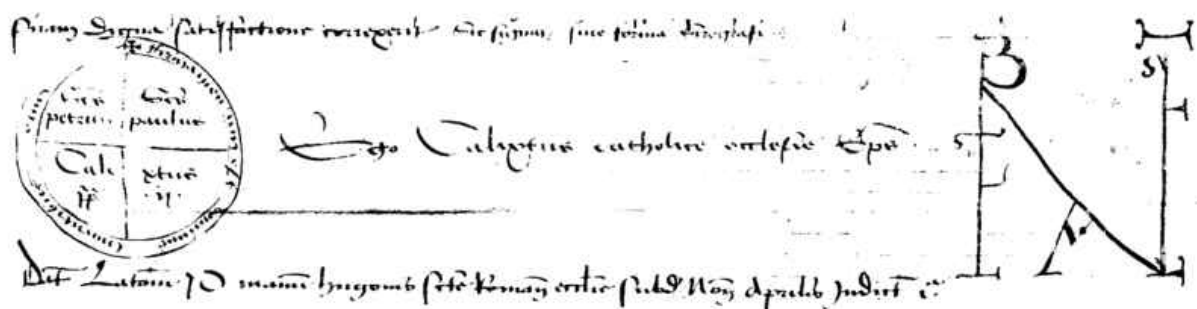
Diso. Vulgarium catholice vocato Epn



Def. Latine. 70 manus. In quibus sita sunt omnia verba & nomina quae in dictione sunt.

[illegible][illegible]

L'acte est terminé par l'eschatocole³ composée de :



La rota

- un cercle avec au sommet une croix et la devise du pape

Firmamen est dominus timentibus eum
« le Seigneur est une forteresse pour ceux qui le craignent »

- quatre quartiers divisés par une croix
- en haut : *Sanctus Petrus et Paulus*
- en bas : *Calixte papa II*

Le bene valete

monogramme de la formule de souhait
« Portez-vous bien »

Explications et complément :

Bref ou bulle ?

- Bref : lettre pontificale que ces caractères externes et internes distinguent de la bulle. La date est exprimée en quantièmes.
- Bulle : le terme "bulle" désigne le sceau de plomb appendu à certains actes pontificaux et, par extension les actes eux-mêmes, datés par calendes, nones et ides du calendrier Julien (contrairement au bref).

³ Eschatocole : n. f., nom donné parfois au protocole final d'un acte diplomatique. Comprend la date et l'appréciation, et se termine par les signes de validation, ou souscriptions (Dictionnaire Larousse).

Le pape Calixte II, historique⁴ :

Calixte II, né Guy de Bourgogne, fils de Guillaume dit *Tête Hardie* et d'Étiennette de Vienne, est né à Quingey (Doubs) vers 1050. Archevêque de Vienne (Isère), il devient pape sous le nom de Calixte II en remplacement de Gelaste II. Il fut élu le 2 février 1119 à Cluny et consacré le 9 du même mois à Vienne.

C'est Calixte qui nomma son neveu Étienne, évêque de Metz (fils du comte Thierry 1er de Bar-Mousson et d'Ermentrude, sœur de Calixte).

Il mit fin à la querelle des Investitures, née du différend entre la papauté et l'empire, par le concordat de Worms (23 septembre 1122). Cette décision fut entérinée au premier concile de Latran (18 mars-6 avril 1123).

Calixte décéda à Rome le 13 ou 14 décembre 1124 et fut inhumé à Saint-Jean de Latran. Il fut remplacé par Honorius II.



Bulle ou sceau de plomb pendant au bas d'une autre bulle (acte) de Calixte II du 2 avril 1123 où sont confirmés des privilèges concédés à l'abbaye de Saint Arnoul de Metz par le pape Léon IX.

⁴ Pour plus de détails, consulter le *Dictionnaire historique de la papauté* de Philippe Levillain, Fayard, 1994. Actes pontificaux, pages 39 à 46 et 237 à 239.

L'ancienne église

Probablement construite à la fin du XIV^e siècle⁵ à l'emplacement du cimetière route de Lorry, cette église⁶ était un édifice d'environ trente mètres de longueur sur une dizaine de mètres de largeur. Un clocher surplombait son entrée.

Menaçant ruine au milieu du XIX^e siècle, elle sera abandonnée lors de la consécration, le 1^{er} mai 1850, de la nouvelle église construite par la générosité de Mlle Marie Rose Marcus.

Afin que le lecteur puisse aisément situer les différents bâtiments, endroits ou lieux qui seront évoqués au cours des différents chapitres de cette *Chronique*, nous pensons qu'il est indispensable de présenter le village de Woippy tel qu'il était au début du XIX^e siècle.

Le plan exposé ci-contre est extrait du *Tableau d'assemblage de la commune de Woippy*, exécuté conformément à l'instruction de son excellence le Ministre des finances des 1^{er} décembre 1807 et 20 avril 1808 par l'ingénieur Maquin, géomètre de 1^{ère} classe⁷.

Il n'existe aucun autre plan de Woippy antérieur à cette date.

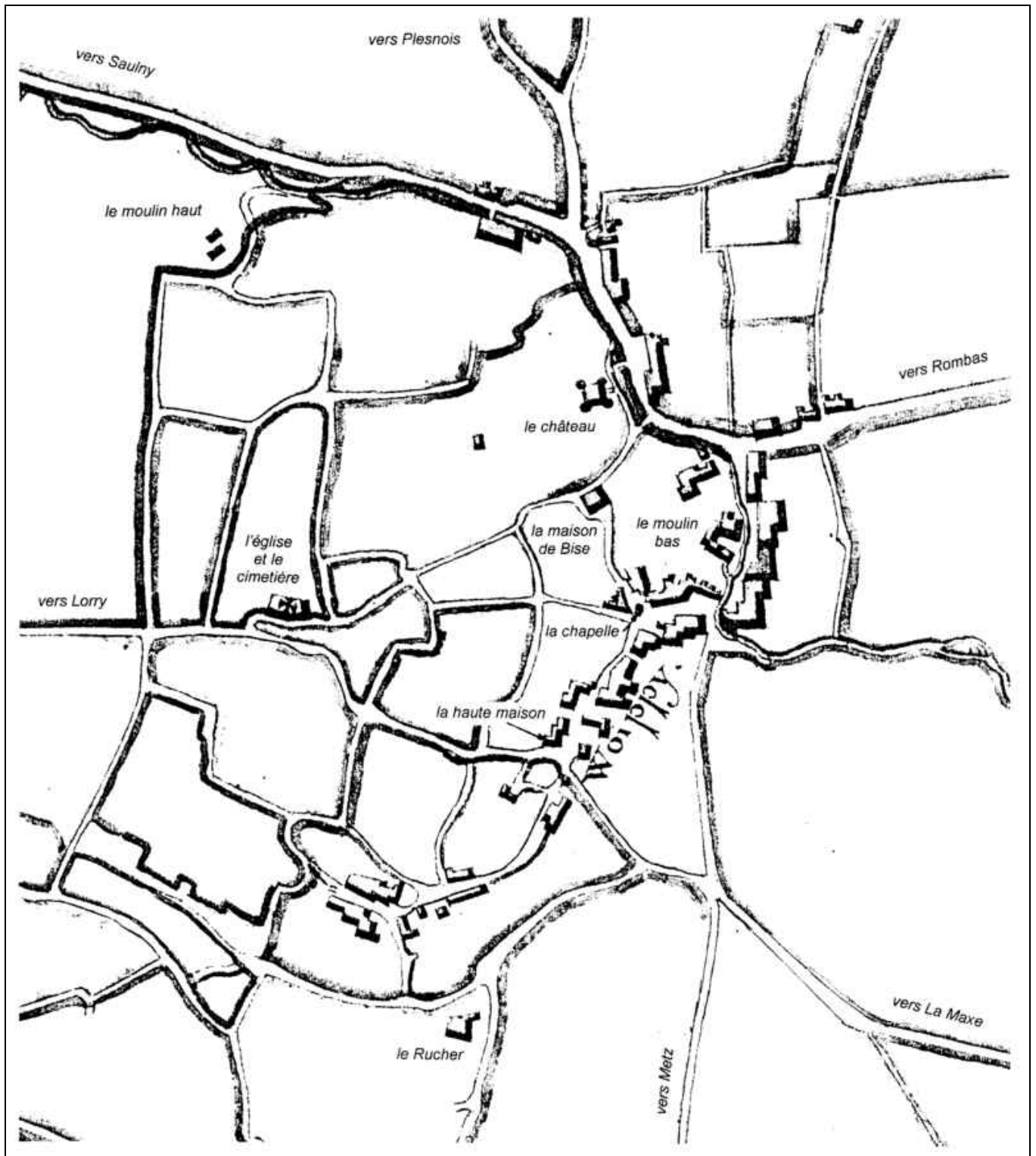


Le clocher de l'ancienne église tel qu'on le voyait encore au début XX^e du siècle

⁵ René Paquet, o. c. , page 77.

⁶ Pendant longtemps, les paroissiens de Lorry, bien qu'ayant leur propre église, la partagèrent avec ceux de Woippy. Le village de Woippy jouissait du titre de paroisse et hébergeait le curé qui desservait les deux localités. Lorry n'était considéré que comme annexe et devait participer aux frais d'entretien de l'église mère. Lorry deviendra paroisse indépendante en 1673.

⁷ Archives Départementales de la Moselle



Le village de Woippy au début du XIX^e siècle (extrait du plan de 1808)

L'ancienne église ayant été étudiée par Pierre Brasme, *Woippy village du pays messin 1670 - 1870*, pages 212-226 et 363-376, et aussi par Paul Pancré, *Lorry-lès-Metz village du pays messin*, pages 53-59, nous vous invitons à vous reporter à ces deux ouvrages⁸, et nous n'illustrerons ce chapitre qu'avec quelques documents « inédits ».

Le premier de ces documents est afférent au protestantisme⁹: il s'agit de l'abjuration d'hérésie, en date du 13 juin 1666, d'Elizabeth Chevillet, *jadis de la religion prétendue réformée*. Rappelons que Louis XIV signa la révocation de l'Edit de Nantes le 18 octobre 1685.

Abjuration d'Elizabeth Chevillet, 12 juin 1666 (orthographe respectée, original ci-contre¹⁰) :

Je soubsigné prestre et curé de Vuappy et de Lorry devant Metz certiffie à tous qu'il appartiendra, que ce douziesme de juin veille de la Pentecoste mil six cent soixante six en présence de Nicolas Aubertin, vitrier et bourgeois de Metz, Denis Hareng mon maistre d'escolle, Jean Ponsard¹¹ le ieusne (le jeune) greffier en la justice de Vuappy, François Mengenot l'aisné vigneron et plusieurs autres tous paroissiens du dit Vuappy qui se sont soubsignez et soubmarquez, j'ay receu solennellement et selon la forme ordinaire en mon église de Vuappy, l'abiuration (abjuration) de l'hérésie d'Elizabeth Chevillet iadis (jadis) de la religion prétendue réformée, aagée de vingt huict ans, fille d'André Chevillet son père, tonnelier, qui a abiuré (abjuré) son hérésie il y a environ douze ans, lequel demeure à présent dans la paroisse de St Marcel de Metz et de feu Susanne Malquin sa mère qui est mort(e) dans la religion prétendüe réformée, après avoir instruit suffisamment la ditte Elizabeth, luy avoir faict faire sa déclaration devant Monsieur le lieutenant général et permission par moy obtenüe de Monseigneur l'Abbé de Coursan vicaire général de l'evesché de Metz, de recevoir son abiuration (abjuration). En foy de quoy la susditte Elizabeth s'est soubmarquée ayant déclarée ne sçavoir escrire. Faict à Vuappy les mesmes jours, mois et an que dessus.

*La marque + d'Elizabeth
Chevillet
Nicolas Aubertin*

*Jean Ponsard Denis Hareng

F (François) Rousselot
Prestre et curé de Vuappy et Lorry*

⁸ Voir aussi E. de Bouteiller, « Notice sur Lorry-lès-Metz », *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, 1865, page 219.

⁹ En 1525, il avait environ 500 luthériens à Metz. Ce nombre allait augmenter peu à peu. Les protestants messins passèrent du luthéranisme au calvinisme vers 1558-1559 (« Etude sur le protestantisme à Metz et dans le pays messin », Maurice Thirion, 1884).

¹⁰ Archives Départementales de la Moselle, D 12.

¹¹ Jean Ponsard le jeune, greffier, remplacera son père comme maire. Jean Ponsard l'aîné, maire et échevin d'église de Woippy, est cité dans un autre acte d'abjuration en 1667.

12 Juin 1686
 A. C. Rousselot

Je soussigné prestre et Curé de Vuappy et de Lorry devant Metz Certifie
 à tout quil apparandra que ce douzième de Juin velle de la présente mil six cent
 soixanti six en pnce de Nicolas Aubertin, vicaire et bourgeois de Metz, Denis haring mon
 m^{re} d'icelle, Jean ponsard Le irame greffier en La Justice de Vuappy, francois Minginot
 L'ainé vigneron, et plusieurs autres bons paroissiens du dit Vuappy qui se sont soussignez
 et soubsmaquer, l'ay vûe solennellement, et selon La forme ordinaire de mon Eglise de
 Vuappy L'abination de L'heritie d'Elizabette Chauvillit iadis de La religion prétendue re-
 formée, aagée de vingt huit ans, fille d'André Chauvillit son pere, tonnelier qui a
 abinué son habit il y a environ douze ans, si quil demeure à pnt dans la paroisse de
 St. Marc de Metz, et de frue Susanne malquin la m^{re} qui est mort dans La religion
 gion prétendue reformée, après avoir instruit suffisamment La ditte Elizabette, luy avoir
 fait faire la déclaration devant Monsieur Le Lieutenant g^{ral}, et permission par moy
 obtenue de Mont^r L'Abbé de Coustan, Vicaire g^{ral} de L'Evesché de Metz de recevoir
 son abination, en foy de quoy La s^{ur}ditte Elizabette s'est soubsmaquée, ayant déclaré
 ne scavoir vivre. fait à Vuappy Le msm jour, mois, et an qui d'ist.

La marqu^e d'Elizabette
 Chauvillit

Nicolas Aubertin

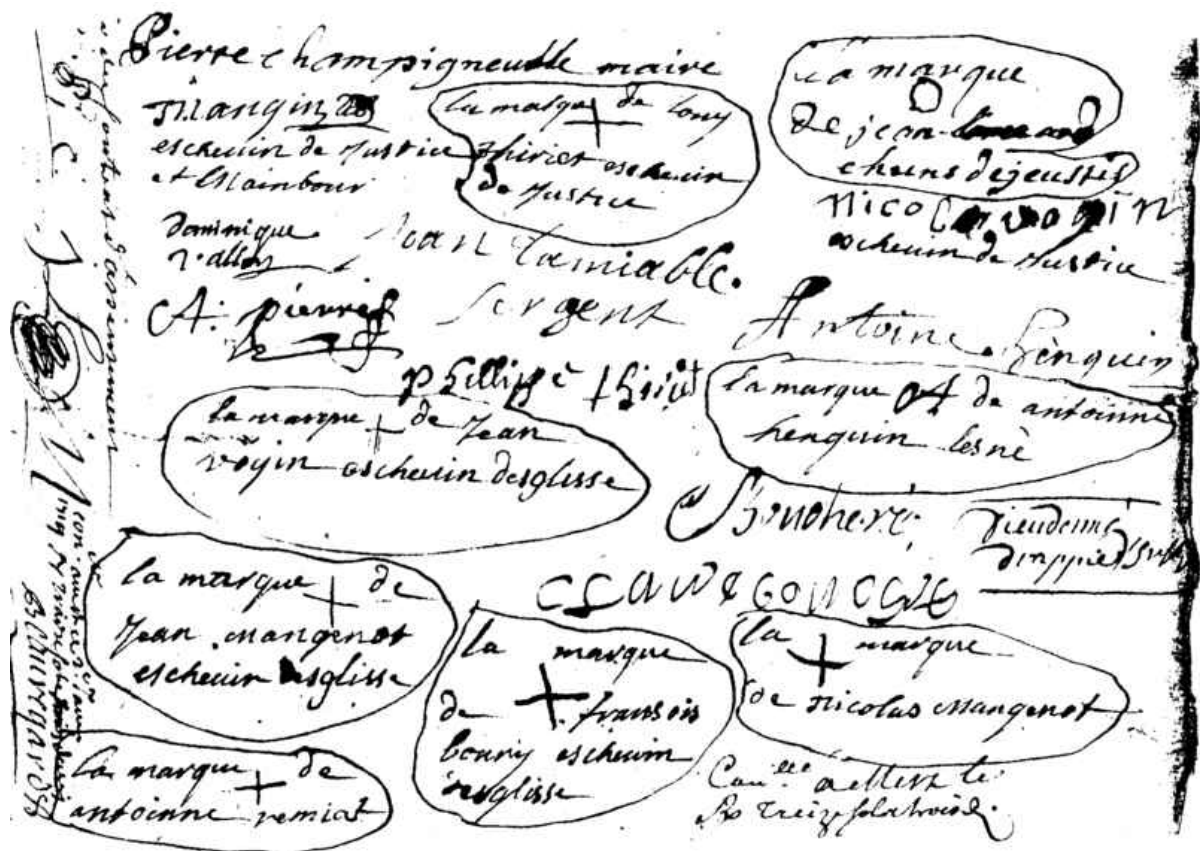
J. Ponsard Denis haringot

Fr. Rousselot
 pr^{tre} et Curé de Vuappy et Lorry

Le deuxième document présenté concerne le cimetière. En 1718, ce lieu de repos éternel sert de passage, car il est continuellement traversé de part en part par les gens et les animaux. Le 18 décembre de cette année, suite à la visite capitulaire et à l'ordonnance de Mgr l'Evêque, la communauté de Woippy se réunit pour fermer la porte d'anhaut pour empêcher le passage dans nostre simetier, tans des gens que des bestiaux.

Un terrain planté en vignes longeant le mur du cimetière sera mis à cens (loué à bail) pour pratiquer un passage ainsi que le nouvel accès au cimetière. Cette pièce de vigne appartient à Monsieur le prévost (prévôt) de Woippy, Christophe de la Saux, chanoine de l'église cathédrale de Metz. Un laix à cens (laissé à cens, location) est donc établi par devant les notaires royaux à Metz, le 26 décembre 1718.

Ci-dessous, la communauté de Woippy en 1718 (A.D.M. 3E4952), puis page suivante, le résumé du laix à cens du 26 décembre 1718.



Pierre Champigneulle maire

Mangin Nicolas
Eschevin de justice
et mainbour
Dominique
Vallon
A. Pierret

La marque + de Jean Vogin
eschevin d'esglise
La marque + de Jean Mangenot
eschevin d'esglise
La marque + de
Antoine Remiat

La marque + de Louy
Thiriet eschevin
de justice
Jean Lamiabie
sergent
Philippe Thiriet

La marque + de François Boury
eschevin d'esglise

La marque O de Jean (Ber?)nard
Es(ch)vins de jeustis
Nicolas Vogin
Eschevin de justice

Antoine Henquin

La marque A de Antoine
Henquin lesné (l'ainé)
Dieudonné
Drappier [] de justice

La marque + de Nicolas Mangenot

Laix à cens du 26 décembre 1718 (A.D.M. 3E4952), petit résumé :

L'acte indique que la pièce de vigne contenant 2 mouées¹² ou environ, appartenant au chapitre de la cathédrale, est joignante à la muraille du cimetière de l'église, et qu'elle fait partie de celles qui sont tenues à bail par François Thiriet.

Cette pièce de vignes est baillée et laissée à titre de cens annuel, perpétuel et sans rachat possible, pour y pratiquer un passage afin de pouvoir entrer au cimetière par le côté de ladite vigne.

Mais pour accéder à cette pièce de vigne, il est nécessaire de passer par une autre pièce de vigne de 3 mouées qui appartient aussi au chapitre, il est alors accordé qu'il y sera pris un terrain suffisant pour pratiquer un passage, à charge par la communauté de rendre pareil terrain sur la pièce de 2 mouées.

La communauté de Woippy est aussi obligée de planter à ses frais et dépens, une haie vive pour fermer la pièce de vigne de 3 mouées restant au chapitre de la cathédrale. Cette haie vive sera entretenue jusqu'à ce que soit en *estat de deffense par elle même*.

En outre, *Ladite communauté sera tenue d'y entretenir aussy à ses frais, une haye seiche capable et en estat de deffendre ladite vigne, pendant le terme et espace de six années, à compter du jour que ladite haye vive aura esté plantée.*

Après lequel tems, elle en demeurera deschargée, de mesme que de l'entretien de ladite haye vive.

La pièce de vigne est cédée moyennant la somme de 5 livres tournois à payer annuellement et à perpétuité le jour de la St Martin.

... une pièce de vignes, contenant deux mouées ou environ, appartenante à mesdits sieurs de la cathédrale, sise au ban dudit Woippy et joignante la muraille du cimetière de l'église dudit lieu, faisant partie de celles qui sont tenues à bail par François Thiriet, pour estre ladite pièce de vignes employée par ladite communauté à pratiquer un passage pour pouvoir entrer audit cimetière par le costé de ladite vigne, ainsy que par les ordres de Monseigneur l'evesque elle y est obligée.

(original ci-dessous)

*Une piece de Vignes contenant deux mouées
au ban dudit Woippy appartenante au Chapitre de la cathédrale
sise au ban dudit Woippy, et joignante la muraille
du cimetière de l'église dudit lieu, faisant partie de
celles qui sont tenues à bail par François Thiriet, pour
estre ladite piece de vignes employée par ladite communauté
à pratiquer un passage pour pouvoir entrer audit
cimetière par le costé de ladite vigne, ainsy que par les
ordres de Monseigneur l'Evêque elle y est obligée, —*

... Et en cas que ladite communauté refuseroit ou cesseroit de payer exactement ledit cens de cinq livres par chacune année, il sera libre et permis à mesdits sieurs dudit chapitre de rentrer, si bon leur semble, en la propriété et jouissance de ladite pièce de vignes assencée, nonobstant le passage qui y sera pratiqué, duquel ladite communauté sera audit cas privée de plein droit et obligée de la remettre et restablir au mesme bon estat de vignes qu'elle est à présent.

¹² Une mouée correspondait à environ 4 ares ½.

Le troisième document concerne la cloche de l'église, qui s'est brisée en sonnant les Vêpres le 14 novembre 1784. La communauté de Woippy demande à *Monseigneur l'intendant du département de Metz*, le 30 novembre 1784, l'autorisation de refondre la cloche cassée.

Le texte présenté ci-dessous est résumé en partie. (A.D.M. 3E4282)

« Aujourd'hui trente novembre mil sept cent quatre vingt quatre, les maires, syndic et habitants qui composent la communauté de Woippy se sont rassemblés au lieu et place ordinaire où ils décident de leurs affaires, après avoir été convoqués à l'effet de délibérer au sujet d'une cloche de la paroisse qui s'est cassée le 14 novembre en sonnant le dernier (coup) des vêpres. Et comme la communauté n'a aucun revenu pour la faire refondre, et qu'une somme d'environ 80 livres a été déposée au protocole de maître Bouclier, notaire à Metz, par le défunt Mr. le Payeur, pour le remboursement des cens de vin qu'il devait à ladite communauté, les habitants (de Woippy) donnent plein et entier pouvoir au maire et syndic de toucher cette somme pour indemniser le prix de la cloche, prix de cent vingt livres sans y comprendre la diminution des métaux, convenu en pleine communauté avec le nommé Nicolas Duvivier, maître fondeur à Metz. Le surplus de ladite somme sera payé par les habitants *au sols la livre de la subvention ; néanmoins sous le bon plaisir et l'agrément de Monseigneur l'intendant qu'il lui plaise d'autoriser lesdits maire et syndic à faire refondre ladite cloche, les autoriser également à toucher ladite somme qui est en dépôt chez ledit notaire. En foi de quoi nous avons signé et marqué ledit jour.*

En marge de la demande : *Vu par nous Maître des requêtes honoraire Intendant au Département de Metz, le présent résultat nous avons autorisé le susdit résultat pour être exécuté selon la forme et teneur. Fait à Metz le 2 décembre 1784. »*

Qu'est devenue l'ancienne église ?

Dans un courrier de la préfecture de Metz en date du 26 octobre 1854, il est question d'une autorisation d'utiliser les matériaux de l'ancienne église pour la construction d'un lavoir couvert¹³.

L'effondrement d'une partie de la toiture en novembre 1856 décide le Conseil municipal à en entreprendre la démolition : un courrier du 3 avril 1857 nous apprend que le Conseil municipal a décidé la démolition de l'ancienne église et propose de vendre les débris de tuiles et bois pour payer les frais de la démolition. Les travaux seront effectués sous forme d'atelier de charité pour procurer de l'occupation aux ouvriers pauvres de la localité.

Le clocher, sauvegardé pour rappeler l'emplacement de l'ancienne église, sera complètement démoli au début du XXe siècle¹⁴.

¹³ Peut-être s'agit-il du lavoir construit en 1860 à proximité du moulin haut et détruit à la fin de la Seconde Guerre Mondiale (Pierre Brasme, o. c., page 360).

¹⁴ Le *Lorrain* du 14 décembre 1904 fait part de la prochaine démolition du clocher de l'ancienne église de Woippy. Les travaux ont été confiés à M. Christnacker, entrepreneur à Devant-les-Ponts.

66.

Bénédiction

des cloches tant de l'Eglise que de la Chapelle de Woippy.

L'an mil huit cent trente trois le 11 du mois d'août ont été benédits par M^{re} Budot, vicaire général de M^{re} l'Evêque de Metz, la grosse et la petite cloches de cette paroisse. La grosse qui pèse 1,000^l et qui s'appelle Jeanne, a un parrain M^{re} l'abbé Samville, vicaire de la paroisse d'Hommer, vicaire honoraire du Collège royal de Metz, y résident, et pour marraine M^{re} Jeanne Antoinette Spandonim, épouse de M^{re} Charles Dicheur, conseiller à la cour royale de Metz.

La petite qui pèse 500^l et qui s'appelle Rose a un parrain M^{re} François Dicheur, chevalier de la légion d'honneur, conseiller à la cour royale de Metz, et pour marraine M^{re} Marie-Alexandre Marcus, fille de M^{re} Marcus, ancien pharmacien, résident à Metz, qui ont tous signé au registre de la paroisse, M^{re} Loubert, vicaire de cette commune et moi, curé soussigné.

Soit au registre de la paroisse, année 1833, n^o 31.

Soit au registre de la paroisse, année 1821, n^o 33, pour la 2^e de la paroisse.

Soit au registre de la paroisse, année 1821, n^o 34, p^{re} celle de la Chapelle.

